

Accès Libre

Bi-mensuel d'information du handicap

NOVEMBRE 2005 N° 0

EDITORIAL

Vivre ensemble

La loi du 11 février 2005 établit le principe que toute personne handicapée a droit à la solidarité nationale.

Aubervilliers s'est attachée, depuis près de quinze ans, à favoriser ce principe pour que, partout, les personnes handicapées puissent vivre et agir comme des citoyens à part entière.

La commission « Mieux accueillir les personnes handicapées dans la ville », les groupes de travail « accessibilité », et le service Coordination municipale du handicap, contribuent certainement, avec tous les acteurs, à développer nos capacités de concertation et d'innovation pour répondre aux besoins légitimes des personnes handicapées et de leur famille.

Pourtant, nous le savons, beaucoup reste à faire... Pouvoir accéder à tous les bâtiments comme aux transports en commun reste « une lutte au quotidien ». Trouver un emploi et s'y maintenir, scolariser son enfant handicapé, solliciter et obtenir rapidement des aides pour aménager son logement individuel ou en institution, relève du « parcours du combattant ».

Ainsi il n'y aurait qu'à rester chez soi pour ne pas avoir de problèmes ? Nous refusons cette fatalité ! Rompre la soli-



tude, favoriser la participation en créant les conditions d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs font partie de nos engagements, au travers des missions du service Coordination municipale du handicap, pour que chaque personne en situation de handicap soit accueillie, écoutée, aidée et accompagnée dans ses démarches.

Ce journal, *Accès Libre*, se veut un outil d'échanges et d'informations pour toute personne touchée de près ou de loin par le handicap. Il permettra à chacun de suivre l'avancée des projets pour répondre aux exigences de compensation des situations de handicap. Il contribuera à modifier les représentations et à changer le regard pour que s'expriment la civilité et la solidarité entre tous les citoyens de notre commune, pour « mieux vivre ensemble » c'est le vœu que nous formulons et l'engagement que nous prenons.

Pascal Beudet,
maire
Laurence Grare,
maire adjointe

Dans ce numéro :

<i>Diagnostic sur la Ville</i>	2
<i>Un service, une équipe</i>	2
<i>Priorité à l'accessibilité</i>	3
<i>Accessibilité (suite)</i>	3
<i>Courrier des lecteurs</i>	4
<i>Infos brèves</i>	4
<i>Albertisportif</i>	4

● *Mieux vivre ensemble dans un environnement adapté pour garantir l'autonomie, le bien-être et la sécurité de chacun*

Diagnostic sur la ville : un service, un journal

En novembre 2004, vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire sur les besoins, attentes, préoccupations, souhaits, des personnes touchées par la situation de handicap. Nous vous remercions, aujourd'hui, d'y avoir répondu et de nous l'avoir retourné.

Vos réponses et remarques, très riches d'informations, vont permettre à notre ville de mieux mettre en œuvre son projet d'accessibilité à une intégration juste et citoyenne, pour tous les habitants d'Aubervilliers, en situation de handicap. Soucieux et, sans plus attendre, d'apporter des réponses les plus satisfaisantes possi-



bles, notre service, la Coordination municipale du handicap, s'adapte et élargit ses missions à d'autres domaines de la vie quotidienne que celui de l'insertion professionnelle pour soutenir et accompagner les projets de la ville.

Accès Libre, journal dédié aux questions de la vie citoyenne et du handicap, est déjà une des réponses aux préoccupations des personnes concernées, en voulant être un outil de communication interactif, qui informe, rend compte des engagements de la ville et donne la parole à tous les acteurs du champ du handicap.

C.R.

Un service, une équipe

La Coordination municipale du handicap est un service de la ville pour l'accueil et l'accompagnement des personnes et de leur famille en situation de handicap.

Une équipe de six agents est à votre disposition pour répondre en anglais, arabe, italien, portugais et en langue des signes française, pour les personnes sourdes, à toutes les demandes concernant le champ du handicap, dans des locaux agréables, spacieux et accessibles, dotés d'un parking privé.

Notre service met à la disposition des personnes en recherche d'emploi un atelier hebdomadaire de consultation des offres, de rédaction de CV et lettres de motivation, de simulation d'entretien d'embauche.

Un fonds documentaire, riche et varié couvrant de nombreux champs relatifs au handicap, peut être consulté sur place par les personnes intéressées.



CMH travaille en étroite collaboration avec :

- vous,
- des services de la Ville (social, santé, logement, solidarité, insertion, politique de la Ville, techniques...),
- des partenaires institutionnels (Conseil général, ANPE, Cotorep, service départemental de l'emploi...),
- des associations (handicap, loisirs, sports...),
- des entreprises,

œuvrant ainsi à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap, à la vie citoyenne et contribuant à la garantie de leur bien-être.

C.R.

Priorité à l'accessibilité

La Coordination municipale du handicap accompagne et soutient la politique volontariste de la Ville pour son chantier « accessibilité ».

Des commissions techniques seront créées auxquelles seront associés les personnes handicapées, les associations concernées, les services...

Notre service s'est donné pour missions :

- d'établir un état des lieux en collaboration avec des personnes en situation de handicap et des services techniques, de l'accessibilité, tant au bâti (circulation intérieure et extérieure), qu'aux activités sportives, culturelles, aux soins, au logement, à l'école, aux démarches administratives et commerciales, à la participation à la vie citoyenne,
- de transmettre les informations à la commission technique,



- de participer à la définition des priorités en matière de travaux,
- de coordonner et suivre les

actions mises en œuvre,

- d'initier et/ou valoriser des projets répondant aux attentes des personnes en situation de handicap,
- d'informer, par le biais d'accès libre, de l'avancée des travaux et/ou réalisations.

À la parution de ce numéro, un certain nombre d'établissements et de lieux publics ont été visités.

Un état des lieux complet sera établi d'ici au mois de mars 2006.

C.R.

Des feux parlants

Notre ville s'équipe de feux sonores, sous la responsabilité de Plaine Commune et de son Unité territoriale Voirie et Déplacements d'Aubervilliers, la participation de non et mal voyants et notre service.

Un schéma d'aménagement se met en place qui comporte, déjà, un système installé en mars dernier, au nouveau carrefour formé par l'avenue de la République et la rue Bernard et Mazoyer.

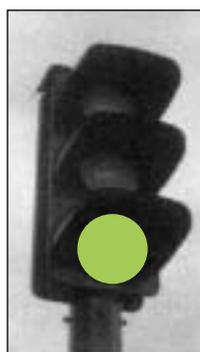
Cinq autres feux sonores seront installés d'ici à décembre 2006.

Les priorités seront données aux lieux les plus fréquentés (centre-ville), exemples : carrefour Commune de Paris, avenue de la République, et/ou aux carrefours repérés dangereux : Karman, République, Place de la Mairie, Quatre-Chemins, deux carrefours sur l'ave-

nue Jean Jaurès, à la hauteur de Danielle Casanova et Hélène Cochenec, d'autres seront prévus sur les avenues départementales lors de leur réhabilitation.

Une télécommande du feu équipée sera disponible prochainement au sein de l'Unité territoriale. Ce boîtier sera gracieusement mis à la disposition de l'utilisateur. En cas de perte ou de détérioration, le remplacement du boîtier sera à la charge de ce dernier.

C.R.



● *Un cheminement sécurisé par des feux sonores pour les personnes non voyantes*

COURRIER DES LECTEURS

À vos crayons !

Accès Libre propose une rubrique Courrier des lecteurs permettant à chacun d'exprimer : remarques et observations sur le contenu du journal - souhaits de voir traiter un sujet - questions relatives au handicap et à sa prise en charge...

Il est possible de déposer les messages via notre boîte e mail (acceslibre@mairie-aubervilliers.fr), par courrier à CMH ou encore dans notre boîte à lettres. aucun message ne sera pris par téléphone.

L'équipe de CMH sélectionnera les messages en fonction de l'intérêt général et de la pertinence des sujets abordés.

les personnes non ou malvoyantes, intéressées par une version audio d'*Accès Libre*, peuvent nous en faire la demande par téléphone.

Coordination municipale du handicap

Aubervilliers

114 bd Félix Faure

93300 Aubervilliers

Comité de rédaction : L. Grare - V. Cumont

Y. Bourgeois - S. Di Giorgio

Téléphone : 01.48.34.76.89

Télécopie : 01.48.33.25.47

Messagerie : cmh@ville-aubervilliers.fr

www.aubervilliers.fr

INFOS BRÈVES

Septembre

Le 4, Daniel Seguin champion du monde de voile handisport

Du 19 au 26, championnat d'Europe handibasket féminin à Villeneuve d'Ascq

Les 23, 24 et 25, journées mondiales de la surdité, forums, manifestations...

Octobre

Le 1^{er}, CMH sera présent au rendez-vous des associations

Le 19, inauguration du service par le maire

Décembre

Le 2, à 20 h 30, concert à Notre-Dame-des-Vertus, place de la Mairie d'Aubervilliers, au profit du Telethon. La vente des billets se fera, aussi, à CMH. Voir précisions dans *Aubermensuel* de novembre.

et le 2 janvier 2006 parution du premier numéro d'*Accès libre*

CMH envisage une version audio d'*Accès Libre*, disponible en 2006, sur le site www.aubervilliers.fr

AUBERVILLIERS PRATIQUE

- Transport Merar (personnes handicapées, âgées)

06.67.30.03.52

- Club Indans'cite - danse thérapie - s'adresser à CMH



Albertisportif (Accessibilité suite)

La municipalité, au travers de notre service, sous les responsabilités de Laurence Grare, élue aux Personnes handicapées, Meriem Derkaoui, élue aux Sports et Zoubir Ketfi, directeur du service des Sports, s'est engagée dans un projet sport et handicap. Cet engagement vise à faciliter l'accès aux lieux et aux pratiques sportives des personnes en situation de handicap. Avec le concours de handisport, et des personnes concernées, nous avons engagé des actions portant sur : un état des lieux, concernant l'accès aux pratiques sportives et l'encadrement spécifique en cours de réalisation, qui devrait permettre aux animateurs sportifs d'être sensibilisés au handicap et, pour ceux intéressés ou impliqués, de recevoir une formation spécialisée. Des projets ont déjà vu le jour, portés par



la Ville et mis en œuvre, notamment par le club Indans'cité qui a créé une section danse accueillant des jeunes et adultes souffrant de déficience mentale et /ou de troubles psychiques, la section judo du CMA qui initie et entraîne des jeunes du CMPP.

À court et moyen termes, est envisagée une section volley ball, dont le projet est initié par des personnes en situation de handicap, qui sera soutenue et coordonnée par notre service.

Paris 2012 n'aura pas lieu, mais la nouvelle piscine olympique, pour consolation, nous fera bénéficier de tous les équipements aux normes d'accessibilité. Alors, à vos maillots nautiques ou athlétiques et n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits, besoins, comme vous l'avez déjà fait, car nous étudions de près toutes les demandes.

Salutations sportives.

La rédaction